

M. COOPER: Cela n'est pas tout à fait exact, monsieur Hazen. Le coût approximatif était de \$4,125,000 plus une allocation de 15 p. 100, ce qui portait le coût estimatif total à \$4,743,000, ce qui revient à environ \$86,000 le mille. De sorte que les 39 milles ont été construits à un peu moins que la moyenne calculée au début pour les 55 milles.

M. HAZEN: Je n'ai pas la Loi devant moi; mais sur lecture de la résolution présentée à la Chambre, je constate qu'on ne parle pas du 15 p. 100. Il n'était question simplement que de \$4,125,000, et la moyenne de \$75,000 le mille, mais comme vous le dites, on peut y avoir ajouté quelque chose.

M. COOPER: Je suis tout à fait certain que dans la Loi particulière en vertu de laquelle cette ligne a été construite, l'allocation de 15 p. 100 était prévue.

M. HAZEN: Je n'ai pas examiné la Loi; il se peut que vous ayez raison. Mais on nous dit que lorsque la *Canadian Paper Company*, si je comprends bien, avait garanti un trafic global de 330,000 cordes de bois de pulpe pendant une période de 6 années; et elle avait garanti cette quantité, même si durant ces 6 années elle n'a pas fourni ces 330,000 cordes de bois de pulpe, elle vous dédommagerait pour la différence.

M. COOPER: Oui, la différence dans les frais d'exploitation du chemin de fer.

M. HAZEN: Oui, la différence dans le coût d'exploitation du chemin de fer. Mais la garantie, si je comprends bien, dépendait du prolongement de la route de 43·7 milles de Barraute à un point à l'extrémité sud est du township Laas. N'est-ce pas? Sa garantie vaut-elle si vous n'atteignez pas une distance de 43·7 milles, mais seulement 39·42 milles?

M. COOPER: Il me faudra vérifier cela, monsieur Hazen. Je pense que cette garantie est valide.

M. VAUGHAN: Cette garantie vaut parfaitement pour la distance que nous avons atteinte.

M. HAZEN: L'honorable M. Chevrier a dit lorsqu'il a présenté le bill à la Chambre que la ligne est projetée présentement au coin sud est du township Lass. Vous dites qu'on ne se propose pas présentement de projeter la ligne à Kiask Falls? A-t-on changé ces plans dans la suite? Avez-vous décidé de ne pas aller jusqu'à 43·7 milles mais seulement à 39·42 milles?

M. VAUGHAN: Nous avons décidé qu'il était nécessaire présentement de ne construire que sur une distance de 39·42 milles. Nous ne voulions pas construire sur une plus longue distance qu'il était nécessaire.

M. HAZEN: Si vous l'aviez prolongé à 55 milles, comme le voulait la Loi, il vous en aurait coûté beaucoup plus que \$4,125,000, n'est-ce pas, même plus que 15 p. 100 que vous avez mentionné?

M. COOPER: Je ne dirais pas cela. Je ne suis pas ingénieur et je ne connais pas ce territoire.

M. HAZEN: Mais évidemment le coût estimatif lorsque le bill a été présenté était de \$4,125,000.

M. COOPER: Plus 15 p. 100.

M. HAZEN: Plus 15 p. 100.

M. COOPER: Oui. Le calcul a été fait d'après \$86,000 le mille.

M. HAZEN: Croyez-vous qu'il en aurait coûté moins pour construire la ligne du point 39·42 à la fin de la limite de 55 milles?

M. COOPER: Je ne le sais pas.